

Pèlerinage diocésain à Rome du 19 février au 24 février 2024 (soit 6 jours et 5 nuits)



Fiche d'informations

Date limite d'inscription : 7 janvier 2024

L'inscription au pèlerinage s'adresse à des personnes ayant la capacité de pouvoir marcher environ 5 kilomètres par jour et de tenir la position debout de façon prolongée. En s'inscrivant, le pèlerin atteste de cette capacité.

DESTINATION : Rome (Italie)

Date de départ : 19/02/2024 depuis l'aéroport Paris Charles de Gaulle pour Rome Fiumicino

Date de retour : 24/02/2024 arrivée à l'aéroport Paris Charles de Gaulle depuis Rome Fiumicino

TRANSPORT :

Voyage en avion sur vols réguliers de la compagnie ITA ou équivalent. Les documents nécessaires avec les horaires seront remis en temps utile avant le début du voyage.

A Rome, transfert aéroport - hébergement en autocar.

Les autres déplacements se feront à pied ou en transport en commun.

INSCRIPTION :

Le dossier est à retourner complet et signé accompagné du règlement au Service diocésain des pèlerinages avant le 7 janvier 2024.

Les dossiers complets reçus après cette date seront inscrits sur liste d'attente, par ordre d'arrivée. La validation de l'inscription se fera dans la limite des places restantes ou libérées par des annulations.

Prix total TTC : 959€ en chambre double (supplément chambre simple : 255€). Ce prix est calculé sur la base de 40 participants minimum et établi sur la base des tarifs connus au 26/6/2023.

Le montant total du pèlerinage est à régler à l'inscription. Il peut être échelonné en plusieurs chèques avec un acompte de 250€ par personne à l'inscription. Le solde devra être encaissé 45 jours avant le départ. Les chèques sont à libeller à l'ordre de : « SERV DIO PELERINAGE – Rome ».

La direction diocésaine des pèlerinages se réserve le droit, en cas de non-respect du paiement de constater l'annulation du contrat par le pèlerin et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues ci-dessous.

CE PRIX COMPREND, PAR PERSONNE :

- le transport aérien sur vols réguliers, en classe économique,
- les taxes d'aéroport et de sécurité,
- la mise à disposition d'un autocar pour le transfert à Rome entre l'aéroport et l'hébergement
- les tickets de métro selon le programme,
- l'hébergement en chambre partagée en hébergements religieux,
- la pension complète du déjeuner du premier jour au déjeuner du dernier jour sauf un déjeuner libre,
- les audiophones,
- les pourboires pour l'hébergement et les restaurants,
- l'assurance assistance et rapatriement MUTUAIDE,
- la garantie annulation,
- un sac à dos et des étiquettes bagages.

Les activités faites par le pèlerin en dehors du programme proposé par la direction des pèlerinages ne sont pas couvertes par notre assurance.

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- le déjeuner du jeudi 22 février 2024 (date susceptible d'être modifiée selon les impératifs locaux),
- les boissons, les cafés, les extras et les dépenses à caractère personnel ;
- les offrandes pour les célébrations ;
- le supplément en chambre individuelle de 255 € ;
- le pré et le post acheminement jusqu'à l'aéroport Paris Charles de Gaulle ;
- tout ce qui n'est pas inclus dans « ce prix comprend ».

REVISION DU PRIX : voir les Conditions Générales de Participation

CONDITIONS D'ANNULATION :

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée avec avis de réception, adressée au : Service diocésain des pèlerinages - 16 chemin de la Pelouse – 95300 PONTOISE.

La date de réception de la lettre recommandée est retenue en cas de litige pour calculer les frais d'annulation et le montant à rembourser. Les frais d'annulation sont calculés comme suit, sur la base d'une somme forfaitaire et/ou en pourcentage du prix total du voyage :

DATE D'ANNULATION	FRAIS D'ANNULATION
Avant le 20/12/23	90 € non remboursables
Du 21/12/23 au 15/01/24	25% du prix total
Du 16/01 au 01/02/24	50% du prix total
Du 02/02 au 10/02/24	75% du prix total
Après le 10/02/24	100% du prix total

La Garantie Annulation, incluse dans le prix, couvre l'annulation en cas de force majeure (se référer aux Conditions Générales de Participation).

A réception de la déclaration écrite, le service diocésain des Pèlerinages étudiera le remboursement des frais d'annulation précisés ci-dessus sur présentation des justificatifs nécessaires (certificat médical, récépissé de la Cie d'assurances, etc.). Pour toute annulation, 90 € seront retenus pour les frais engagés.

Annulation par la direction diocésaine des pèlerinages : le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages ou l'agence de voyage co-organisatrice si le nombre minimum de 40 participants n'est pas atteint : le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

FORMALITES DE POLICE :

Les ressortissants français doivent être en possession d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport, à l'exclusion de tout autre document) en cours de validité.

Attention pour les ressortissants étrangers non-européens, un visa peut s'avérer nécessaire, à vérifier auprès du consulat italien. **A noter :** c'est au pèlerin d'effectuer lui-même les démarches de demande de visa. Nous ne sommes pas autorisés à nous substituer au demandeur de visa.

RENSEIGNEMENTS :

Service diocésain des pèlerinages :
Evêché – 16 chemin de la Pelouse – 95300 PONTOISE
Tél. : 01 34 24 74 29 / 06 07 85 23 64
Mail : pelerinages95@catholique95.fr